

Jean-Baptiste André Godin à Bertrand, 5 avril 1864

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [5 avril 1864](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Bertrand \[Charleville\]](#)

Lieu de destination Charleville-Mézières (Ardennes)

Description

Résumé Sur le procès en contrefaçon opposant Corneau frères à Godin. Godin communique à Bertrand des pièces relatives au procès. Sur la demande en nullité du brevet de Corneau frères. Godin indique à Bertrand qu'il ne peut se rendre à Charleville le 14 avril 1864. Sur la défense de Corneau frères et les brevets de Haunet, œuvre d'un charlatan.

Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Appareils de cuisson](#), [Brevets d'invention](#), [Consultation juridique](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#), [Santé](#)

Personnes citées

- [Coblon \[monsieur\]](#)
- [Corneau frères](#)

- [Haunet, Émile](#)
- [Martinet \[monsieur\]](#)

Lieux cités[Charleville-Mézières \(Ardennes\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation2 p. (142r, 143v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Guise le 3 aout 1666

Monsieur Bertrand

je vous avoue le peu de demande
que votre lettre m'a fait faire
le dupliquer de mes fes la demander
au Comte et la commission emise
par M. Maréchal à mon sugague
et pris à charleville

je ne fais aujouz que aucune réflexion
sur l'insomnance du tribunal correctionnel
mais si elle existe il faut la mettre à
profit, j'aurais parfaitement décidé à empêcher
tous les moyens de droit pour faire échec
sur la question de nullité avant tout
chose à ce qu'en nous y conduirait
directement

je ne crois pas pourvoir me rendre
le 15 à Charleville je serai tenu à
par une affaire qui me peut me
permettre de me absenter à peu le

reste domine ma fait voire que
Cornac off ont leur abandonner le
terrain sur lequel il était placé les
réflexions que vous me faites au sujet
de leur bruit de visées seraient elles
bonnes au sujet de la place d'air autour
de l'infirmerie et de la petite halle que
ela n'eût rien de la nature des

Motifs de mes lettres que je vous ai apportés
sont assez bizarres chose que la briqueterie
de leur bruit pour en faire prononcer
la nullité je ne le crois pas.

Le bruit de bruit n'a pas d'effrance
dans l'œuvre d'un charlatan en fait de
bruits ils ne contiennent rien de sérieux
mais il y a de l'habileté dans leur
réaction de sorte qu'il suffit à peu
bruits tous plus mauvais les uns que
les autres il y a néanmoins de quoi
embarrasser juges et avocats et pour
peut-être à ce pas me lancer dans
une bouteille à laver, et je préfère
plaire sur la question de droit que
sur la question industrielle les juges
seront aptes à se prononcer sur
une violation de la loi des bruits
ils ne pourront reconnaître les personnes
les plus éprives que pourra leur débiter
sur les conventions présumées de complot
lesquels sont pourtant inventés des fantômes
et des visages que sous le nom d'humeur
qui lui venait à l'esprit fait et n'a
jamais rien compris, malgré cela la
route serait sur cette matière aussi
obscure pour les juges que le manuscrit

J'aurai agi avec illégalité
l'assurance de ma parfaite condescendance

G. C. S. J.